

**Le Maire,
Maurice BATTAS**

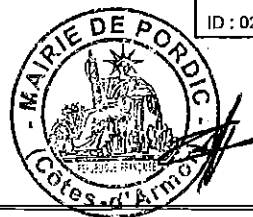
Envoyé en préfecture le 15/11/2019

Reçu en préfecture le 15/11/2019

Affiché le 15/11/2019

ID : 022-200056703-20191112-DB20191111-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR



N°2019-11-11

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf le douze Novembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 4 Novembre 2019, se réuniront en séance publique sous la Présidence de Monsieur Maurice BATTAS Maire de Pordic.

ETAIENT PRESENTS : Maurice BATTAS, Jean Luc BERTRAND, Monique LE VEE, Alain JOUANNY, Loïc TARDY (arrive au point 4), Jean Claude QUETTIER, Marie Claire HOURDEL, Florence LE CORVAISIER, Marie Pierre COLLIN, Louis EOUZAN, Isabelle DESFEUX, Yves LAMOUR, Guénaëlle GEOFFROY-COADCIC, Pierre Anne LE GOFF, Annie GOUEZEL, Guy RUSELLE, Brigitte MANON, Jeanine CLOAREC, Michel CHEVE, Noëlla CONNEN, Evelyne LE GUEN, Philippe PLESSIX, Robert ROLANDO, Michèle CARMES, Yannick GUILLOU, Claudine ADAM, Emmanuelle EOUZAN (COTTIN), Françoise MICHEL, Joël DE FONTENAY, Yvon SOULABAIL, Gilbert MALLEDANT, Laetitia MORIN, Pascal URO, Nathalie LONCLE, Nelly MORO, Patrick DELAMARRE, Nicole LE LANNO, Martine BOSCHER, Guylaine TUDOT.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

Mme BLOT LE POTIER donne pouvoir à Mme Michèle CARMES, Joseph LE POTTIER donne pouvoir à Jean Luc BERTRAND, Andrée VIOUGEA donne pouvoir à Robert ROLANDO, Ollivier LE DU donne pouvoir à Laetitia MORIN, Remy LE GRAND donne pouvoir à Claudine ADAM.

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ (E.S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Annie GOUEZEL

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 44

11) Décision modificative n°1 du budget principal :

Rapporteur : Monsieur Loïc TARDY, Adjoint au Maire chargé des finances.

La Ville entend se saisir de l'opportunité d'acquérir le bien immobilier situé au 6 rue Louis Juvet (179 m² habitables comprenant une maison et appartement) suite à une déclaration d'intention d'aliéner, il faut pour cela augmenter de 200 000 € le chapitre 21 du budget principal.

L'acquisition du bien se justifie par l'accès qu'il apporte dans le cadre de l'aménagement du futur quartier « la Porte de l'Îc ». Il se justifie également afin de doter la Commune d'une offre d'hébergement d'urgence.

Le bien en vente a été estimé à 182 000 € net vendeur avec une marge de négociation de 10%.

En parallèle, il est nécessaire d'ajuster de 15 000 € le remboursement du capital de dette et d'inscrire en recettes des subventions allouées à la Ville.

Envoyé en préfecture le 15/11/2019

Reçu en préfecture le 15/11/2019

Affiché le

ID : 022-200056703-20191112-DB20191111-DE

Il est donc soumis au Conseil Municipal la décision modificative n°1 suivante pour le budget principal :

Investissement Dépenses

			2019		
			Budget initial	DM à VOTER	Budget nouveau
16	1641	Emprunts en euros	759 000,00	15 000,00	774 000,00
20	2051	Concessions droits similaires	24 000,00	15 000,00	39 000,00
21	2138	Autres constructions		200 000,00	200 000,00
Somme :			783 000,00	230 000,00	1 013 000,00

Investissement Recettes

			2019		
			Budget initial	DM à VOTER	Budget nouveau
13	1321	État et établissements nationaux	116 000,00	30 000,00	146 000,00
16	1641	Emprunts en euros	975 000,00	200 000,00	1 175 000,00
Somme :			1 091 000,00	230 000,00	1 321 000,00

Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 04/11/2019.

Il est proposé,

Le Conseil Municipal décide par 19 voix « pour », 9 abstentions et 16 voix « contre » :

- De confirmer l'intérêt pour la ville que représente le bien 6 rue Louis Juvet
- D'adopter la décision modificative n°1 au budget principal telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maurice BATTAS

